

tion par laquelle il estimait à environ 1,800,000 l'effectif des chômeurs aux Etats-Unis, tandis que, au cours d'un débat sur le sujet au Congrès quelques semaines auparavant, le sénateur Wagner, de New-York, établissait le nombre des sans-travail à quatre ou cinq millions, je crois.

M. WOODSWORTH: Permettez-moi de proposer que nous commençons maintenant à interroger M. Rigg sur les détails relatifs au chômage.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions auxquelles M. Brown doit répondre?

M. HEAPS: Une brève déclaration plutôt qu'une question. La raison pour laquelle j'ai mentionné la Commission du Manitoba sur le chômage fut de montrer que le gouvernement du Manitoba a été le premier gouvernement à présenter un rapport portant une recommandation de ce genre. La Commission fut unanime à recommander au gouvernement fédéral un système d'assurance contre le chômage.

Le PRÉSIDENT: A quelle date?

M. HEAPS: Cette année.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Je vous remercie, monsieur Brown, de l'aide que vous nous avez donnée. Vous désirez maintenant simplement interroger M. Rigg?

M. WOODSWORTH: Il me semble que nous n'aurons le temps que pour cela, à moins que nous demandions à M. Rigg de revenir.

Le PRÉSIDENT: Comme il reste environ une demi-heure, il vaudrait peut-être mieux faire cela.

Le témoin se retire.

R. A. RIGG est appelé et assermenté.

*Le président:*

Q. Quels sont vos nom et prénoms, monsieur Rigg, et quel poste occupez-vous au ministère?—A. Richard-A. Rigg, directeur du service de placement au ministère du Travail.

Le PRÉSIDENT: M. Rigg est maintenant prêt à répondre à vos questions.

*M. Woodsworth:*

Q. Il m'est venu à l'esprit, pendant que M. Brown parlait, quelques questions qui serviraient peut-être à faire ressortir l'étendue de ce travail. Quelle proportion des patrons vous font rapport?—R. Je ne puis répondre quant à la proportion. J'ignore le nombre de patrons au Canada; mais, normalement, un peu plus de 6,000 font rapport, non pas à nous, mais au Bureau fédéral de la Statistique.

Q. Savez-vous quelle proportion constitue ces 6,000 employeurs, au regard du nombre total?—R. Je ne le sais pas.

Q. Savez-vous quelle est la proportion des employés compris dans ce rapport, comparée au nombre total des employés?—R. Non, je ne saurais dire quel peut bien être le nombre total des employés.

*M. Neill:*

Q. N'est-ce pas un fait qu'ils sont obligés de faire rapport si le nombre de leurs employés dépasse un certain chiffre?—R. Ils n'y sont pas nécessairement contraints, monsieur Neill. Ils doivent le faire, si on le leur demande.

*M. Woodsworth:*

Q. Alors les chiffres sont loin de s'appliquer à tout le domaine des activités ouvrières?—R. Ils ne renferment pas tout. Nous considérons plutôt ce travail comme un procédé d'échantillonnage.

Q. Donc, pour en venir aux chiffres qui concernent les syndicats ouvriers, quelle proportion des syndicats fait rapport régulièrement?—R. Nous recevons des rapports régulièrement de plus de 1,500 syndicats.

[M. R. A. Rigg.]